

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 9 août 2021 à 20 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : la Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Mme Marie-Chantale St-Antoine

Est absent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2021.08.153

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 AOÛT 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 août 2021
 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021
 3. Adoption de la liste sélective des déboursés
 4. Certificat de crédit 2021-08-01
 5. Demande de dérogation mineure 2021-040
 6. Demande de PIIA 2021-041
 7. Demande de PIIA 2021-042
 8. Demande de PIIA 2021-043
 9. Demande de PIIA 2021-044
 10. Demande de PIIA 2021-045
 11. Demande d'aide financière au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (Glissade extérieure toutes saisons)
 12. Embauche de Mme Pierrette Cyr comme technicienne-comptable pour le service de l'administration
 13. Changement de statut du poste de M. Marc Coutu
 14. Rémunération du personnel électoral
 15. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de différents bacs et mini bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles
 16. Appel d'offres pour le pavage en enrobé bitumineux sur le croissant des Trois-Lacs, le chemin du Lac-de-la Montagne-Noire et le chemin du Lac-Dufresne
 17. Appel d'offres sur invitation pour l'entretien paysager 2022-2024
 18. Appel d'offres sur invitation pour le contrat de service d'un photocopieur 2022-2026
- Période de questions
19. Levée de la séance ordinaire du conseil

2021.08.154

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.155

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	986	33.00 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	987	1 041.96 \$
PIERR LEGRIS	988	82.78 \$
POSTES CANADA	989	12.44 \$
CHÈQUE ANNULÉ	990	200.06 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	991	7 338.37 \$
GILLES DUBÉ	992	500.00 \$
SABLIÈRE 329 INC	993	2 881.76 \$
SINTRA INC	994	2 143.99 \$
TOILETTES QUÉBEC	995	1 034.78 \$
[REDACTED]	996	162.85 \$
[REDACTED]	997	70.26 \$
9357-8763 QUEBEC INC.	998	66.32 \$
BCH CONSULTANTS	999	137.97 \$
DYNAMITAGE ROGER MOREL & FILS	1000	1 724.63 \$
MARCEL GUINDON	1001	7 260.62 \$
GUY CHARBONNEAU	1002	500.00 \$
INNOVATIVE BUILDING PRODUCTS	1003	12 012.89 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1004	1 682.53 \$
ZONE CRÉATIVE	1005	413.91 \$
GILLES DUBÉ	1006	500.00 \$
[REDACTED]	1007	200.06 \$
DUNTON RAINVILLE	1008	103.48 \$
POSTES CANADA	1009	620.87 \$
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	1010	1 324.51 \$
INFOGRAPHIE BORÉALE INC	1011	328.83 \$
ÉQUIPARC	1012	5 280.80 \$
GILLES DUBÉ	1013	500.00 \$
LES APPÂTS STE-MARTINE INC.	1014	76.07 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1015	463.04 \$
SERVICES PSANSREGRET	1016	2 749.20 \$
POSTES CANADA	1017	896.51 \$
AMYOT GÉLINAS	1018	965.79 \$
BMR	1019	1 406.95 \$
GÉOTAB INC.	1020	45.99 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	1021	408.17 \$
CANADIAN TIRE	1022	55.10 \$
INNOVATIVE BUILDING PRODUCTS	1023	6 822.62 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	1024	1 126.76 \$
JUTEAU RUEL INC.	1025	279.29 \$
LEGD INC.	1026	46 193.39 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	1027	63.13 \$
MRC DES LAURENTIDES	1028	15.00 \$
PÉTROLE PAGÉ	1029	3 037.71 \$

PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1030	327.46 \$
QUALILABE INSPECTION INC.	1031	5 173.88 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	1032	37 005.86 \$
SABLIÈRE 329 INC	1033	9 621.71 \$
SINTRA INC	1034	2 576.33 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1035	173.34 \$
	TOTAL	167 642.97 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS

BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	33 982.26 \$
Services de téléphonie	451.16 \$
Remises salariales fédérales	7 086.63 \$
DAS provincial	18 269.28 \$
RREMQ	8 511.00 \$
AON Hewitt	364.40 \$
Harnois Énergies - Petro-T	489.15 \$
Hydro-Québec	2 544.39 \$
Annie Gareau	375.00 \$
BMO Groupe Financier carte crédit	107.89 \$
Frais bancaires Interac	30.51 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Crédit-Bail (CASE Excavatrice 2021-2026)	8 585.80 \$
	Total
	86 899.91 \$

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.156

4. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2021-08-01

Je, Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

Transferts de

59.15200.000 Fonds de parcs et terrain de jeux 16 400\$

VERS

01.27902.900 Affectation fonds réservé parcs/terrains de jeux (pavillon-tennis Cardin)

ET Transfert du Jrnal 41 - Budget révisé

01.27902.900 Affectation fonds réservé parcs/terrains de jeux

VERS

03.31002.721 Terrain de Tennis Cardin

Transferts de

02.92100.880 Intérêts règl. emprunt routes 3 407\$

VERS

02.92110.880 Intérêts règl. emprunt routes-R2

Transferts de

03.05150.000 Capital règl. emprunt routes 14 600\$

VERS

03.05150.100 Capital règl. emprunt routes-R2

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2021-08-01

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.157

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-040

Demande de permis no. 2021-103 faite par URBA+consultants.

URBA+consultants
A/s Madame Sylvie Vendette
A/s Monsieur Sylvain Laurin
120, chemin du Plateau
Lantier, J0T 1V0
4612-71-9695-0-000-0000
Lot : 6 029 748 du Cadastre du Québec
Zones: 16H ET 17H

Nature et effets :

Construction d'un garage résidentiel dont la superficie d'implantation (100,26 mètres carrés) représente plus de 75% de la superficie de la maison existante (98,40 mètres carrés) et dont la hauteur (7,35 mètres) est supérieure à celle du bâtiment principal (6,43 mètres);

Dérogation demandée :

Demande de dérogation mineure de 26,46 mètres carrés sur la superficie maximale permise de ce garage projetée (78,80 mètres carrés, soit 75% de la superficie de la maison existante);

Demande de dérogation mineure de 0,93 mètre sur la hauteur maximale permise. À noter qu'en raison d'une dépression sur le terrain, la différence de hauteur en altitude (et non à partir du sol) est de 0,27 mètre.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente dérogation soit et est acceptée selon la résolution 2021.08.47 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.158

6. DEMANDE DE PIIA 2021-041

Demande de permis no. 2021-126 faite par faite par URBA+consultants.

URBA+consultants
A/s Madame Sylvie Vendette
A/s Monsieur Sylvain Laurin
120, chemin du Plateau
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4612-71-9695-0-000-0000
Lot: 6 029 748 du cadastre du Québec
Zones: 16H ET 17H

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	6 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-041 soit et est acceptée selon la résolution 2021.08.48 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.159

7. DEMANDE DE PIIA 2021-042

Demande de permis no. 2021-127 faite par Monsieur Karel Lalancette Bouclin

Monsieur Karel Lalancette Bouclin
263, chemin des Colzas
Lanthier, J0T 1V0
Matricule 4412-00-4351-0-000-0000
Lot: 6 029 617 du cadastre du Québec
Zone: 12F

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	2 sur 4
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Matérialité et caractéristiques architecturales	14 sur 16
Aménagement des terrains	6 sur 6
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	26 sur 30
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	86.7%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-042 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2021.08.49 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.160

8. DEMANDE DE PIIA 2021-043

Demande de permis no. 2021-128 faite par Monsieur Karel Lalancette Bouclin

Monsieur Karel Lalancette Bouclin
263, chemin des Colzas
Lanthier, J0T 1V0
Matricule 4412-00-4351-0-000-0000
Lot: 6 029 617 du cadastre du Québec

Zone: 12F

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-043 soit et est acceptée selon la résolution 2021.08.50 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.161

9. DEMANDE DE PIIA 2021-044

Demande de permis no. 2021-129 faite par Madame Tahlia Elman et Monsieur Pierre Lafontaine

Madame Tahlia Elman
Monsieur Pierre Lafontaine
174, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4711-01-3235-0-000-0000
Lot: 6 030 011 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	S.O.
Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
Matérialité et caractéristiques architecturales	14 sur 14
Aménagement des terrains	S.O.
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	20 sur 20
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-044 soit et est acceptée selon la résolution 2021.08.51 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.162

10. DEMANDE DE PIIA 2021-045

Demande de permis no. 2021-130 faite par Madame Hélène St-Pierre et Monsieur Jean-Louis Pouyez

Madame Hélène St-Pierre
Monsieur Jean-Louis Pouyez

105, chemin de la Rivière
Lantier, J0T 1V0
Matricule 4613-57-6146-0-000-0000
Lot: 6 030 355 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Matérialité et caractéristiques architecturales	16 sur 16
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	30 sur 30
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2021-045 soit et est acceptée selon la résolution 2021.08.52 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.163

11. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (GLISSADE EXTÉRIEURE TOUTES SAISONS)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

et dûment appuyé par la conseillère Marie-Josée Leroux

QUE la Municipalité de Lantier autorise la présentation du projet de **Glissade extérieure toutes saisons** au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lantier à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Lantier désigne Mme Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale adjointe ou M Benoit Charbonneau, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.164

12. EMBAUCHE DE MME PIERRETTE CYR COMME TECHNICIENNE-COMPTABLE POUR LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'embaucher Pierrette Cyr au poste de technicien-comptable pour le service de l'administration. Poste permanent de 26.5 heures/ semaine débutant le 7 septembre 2021 avec une période de probation de 3 mois selon la grille salariale en vigueur classe 4 échelons 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.165

13. CHANGEMENT DE STATUT DU POSTE DE M. MARC COUTU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de changer le statut au poste M. Marc Coutu poste saisonnier par poste permanent.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.166

14. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'ajuster les salaires en prévision de l'élection 2021 soit :

Président d'élection montant forfaitaire	1 500\$
Président élection (si tous les élus le sont par acclamation)	500\$
Scrutateur	19\$/hr
Secrétaire	17\$/hr
Membre vérification	17\$/hr
Primo	17\$/hr
Membre de la commission de révision	20\$/hr
Formation	15\$/hr
Substitue montant forfaitaire	90\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.167

15. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS BACS ET MINI BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants standard de 240 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ronald Pilon

appuyé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Lantier confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants standard de 240 litres nécessaires aux activités de la Municipalité de Lantier pour l'année 2022; pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Lantier s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises

en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Municipalité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lantier s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Lantier reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2%;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.168

16. APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE EN ENROBÉ BITUMINEUX SUR LE CROISSANT DES TROIS-LACS, LE CHEMIN DU LAC-DE-LA MONTAGNE-NOIRE ET LE CHEMIN DU LAC-DUFRESNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres pour le pavage en enrobé bitumineux sur le croissant des Trois-Lacs, le chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire et le chemin du Lac-Dufresne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.169

17. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2022-2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres pour l'entretien paysager 2022-2024

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.08.170

18. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRAT DE SERVICE D'UN PHOTOCOPIEUR 2022-2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres pour le contrat de service d'un photocopieur 2022-2026

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2021.08.171

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 24

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et secrétaire-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.